

Conditions générales de vente

version 2016.06

Article 1. Généralités.

Sauf stipulation écrite contraire, les présentes conditions contractuelles sont applicables dans leur intégralité à toutes les offres, devis, interventions et prestations de Bastien Heynderickx (hachbé). Celles-ci sont réputées acceptées par le client dès demande de devis ou signature de la proposition commerciale de Bastien Heynderickx (hachbé). Le client renonce par ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales ou particulières.

Article 2. Devis. Acomptes.

Sauf stipulation contraire, tout devis ou proposition commerciale est valable pour une durée de trente jours et toute commande donne lieu à un paiement d'un acompte, tel que détaillé dans la proposition commerciale de Bastien Heynderickx (hachbé). Les devis, offres ou proposition commerciale de Bastien Heynderickx (hachbé) ne présentent qu'un caractère indicatif jusqu'à leur acceptation et sont donnés hors taxes.

Article 3. Délais.

3.1. Les délais de livraison indiqués dans la proposition commerciale, sur le devis ou bon de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et ils ne commencent à courir qu'à dater de la remise de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande par le client. Les délais incombant à Bastien Heynderickx (hachbé) sont prorogés par tout événement indépendant de sa volonté et rendant impossible ou difficile l'exécution de ses prestations et aussi longtemps que dure cet événement, en ce compris les problèmes techniques ou informatiques. Aucun retard ne peut donner droit à l'annulation d'une commande ni à aucune indemnisation du client. Le client accepte que tout retard de sa part dans la fourniture d'éléments ou informations repris par Bastien Heynderickx (hachbé), de même que dans la validation des éléments proposés par Bastien Heynderickx (hachbé) est de nature à entraver un retard plus important dans sa commande.

3.2. Le client s'engage à fournir à Bastien Heynderickx (hachbé) tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la réalisation de la commande, dans les délais et formats indiqués dans la proposition commerciale, et libre d'utilisation dans le cadre de l'exécution de sa commande.

Article 4. Informations données par le client.

4.1. Le client est seul responsable des données qu'il demande de mettre en ligne ou qu'il met en ligne. Il s'engage à ce que ces données ne contiennent aucune mention illégale, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et il veillera particulièrement à respecter la législation en vigueur en matière de droits intellectuels et de protection de la vie privée et des données à caractère personnelles. Le client garantit expressément Bastien Heynderickx (hachbé), ainsi que ses organes et préposés, contre toute action, recours ou revendications émanant de tiers et trouvant son origine dans le non-respect de ce qui précède. Il décharge Bastien Heynderickx (hachbé) de toutes responsabilités à cet égard et s'engage à indemniser Bastien Heynderickx (hachbé) de toute dommages subis directement ou indirectement en violation des présentes garanties.

4.2. De sa propre initiative ou de celle d'un tiers, Bastien Heynderickx (hachbé) peut suspendre temporairement ou définitivement la mise en ligne ou l'accès de tout ou partie du site s'il a raisonnablement la conviction qu'une disposition légale, réglementaire ou contractuelle a été violée. Le client en sera avisé. Le client renonce à réclamer une quelconque indemnité en cas d'erreur d'appréciation. La suspension du service ne suspend pas les obligations de paiement du client.

Article 5. Approbation des prestations.

Sauf disposition contraire : le client dispose de quinze (15) jours ouvrables à dater de la réception la version provisoire (= livraison définitive) pour faire part à Bastien Heynderickx (hachbé) de ses observations. Passé ce délai, la version provisoire remise sera considérée comme constituant la version finale ; Bastien Heynderickx (hachbé) dispose de trente (30) jours ouvrables pour procéder aux éventuelles modifications de la version provisoire, sous réserve de l'application de l'article 12.1. et finaliser ses prestations; Pour être valable, toute réclamation faite par le client sur la version finale doit être motivée et adressée par téléphone au 0476743626 (Bastien Heynderickx) et par lettre recommandée adressée à Bastien Heynderickx (hachbé) au plus tard dans les sept (7) jours qui suivent la remise de ladite version finale. Sont seules acceptées les réclamations relatives à d'éventuels dysfonctionnement ou à l'absence de conformité avec les modifications demandées. Passé ce délai, les prestations et leur livraison sont considérées comme étant entièrement et définitivement acceptés par le client.

Article 6. Propriété et droits intellectuels.

6.1. Propriété des contenus. L'ensemble des éléments apportés par le client, de quelque nature que et sous quelque format que ce soit, reste la propriété du client. Tout développement réalisé par Bastien Heynderickx (hachbé) deviennent la propriété du client dès la finalisation du contrat et de son paiement.

Article 7. Mention du nom.

Bastien Heynderickx (hachbé) pourra apposer son nom et/ou son logo et son URL, précédés d'une mention brève, ainsi que ceux de ses prestataires, sur les prestations livrées, en respectant les usages en la matière ; cette signature ne pourra être modifiée, retirée ni déplacée sans l'autorisation de Bastien Heynderickx (hachbé).

Article 8. Publicité.

Bastien Heynderickx (hachbé) se réserve, en tout état de cause, le droit de divulguer les prestations qu'elle a réalisées, et ce à des fins de publicité, de présentation et de tout autre caractère exemplatif ou promotionnel du travail qu'elle réalise, de toutes les manières qu'elle choisirait (notamment sur son propre site Internet), pour autant qu'elle se réfère au client et à moins que celui-ci ne préfère ne pas être mentionné.

Article 9. Livraison.

Tous matériels et prestations, de Bastien Heynderickx (hachbé) ou du client, sont transportés aux frais, risques et périls du client. Il lui appartient, le cas échéant, de souscrire les polices d'assurance utiles. La livraison des fichiers peut, le cas échéant, intervenir directement chez l'hébergeur

Article 10. Paiement.

10.1. En contrepartie des services fournis, le client s'engage à payer à Bastien Heynderickx (hachbé) le prix de ceux-ci tel qu'il a été communiqué dans l'offre lorsqu'il s'agit d'un projet. Toute autre condition des modalités de paiement devra être précisée dans l'offre.

10.2. Dans le cadre de projets, le prix visé à l'article 10.1 comprend également tout montant dû en contrepartie de services optionnels et dont les caractéristiques et le montant sont mentionnés soit dans l'offre, soit ultérieurement mais en complément des services fournis dans l'offre.

10.3. Lorsqu'il s'agit de services fournis en dehors d'un projet ou après la réalisation de celui-ci (après le lancement du site web), le prix des services fournis est celui qui a été communiqué par Bastien Heynderickx (hachbé) et accepté par le client et ce, que l'on se trouve dans le cadre d'un contrat d'assistance ou non.

10.4. En ce qui concerne les services d'hébergement et de nom de domaine, le prix est constitué par une redevance forfaitaire initiale mensuelle, payable à la prise d'effet du présent contrat, dont le montant est précisé dans l'offre et à chaque date anniversaire de la signature de l'offre.

10.5. Les tarifs de ces services sont mentionnés dans l'offre émise sur support papier ou électronique et sont indiqués, à défaut d'indication expresse, hors taxes et sont payables en euros sur le compte qui y est indiqué.

10.6. Les tarifs ne comprennent pas l'accès à Internet et les coûts des lignes téléphoniques qui relèvent de la responsabilité du client. Bastien Heynderickx (hachbé) ne peut être tenue pour responsable de ces éléments ni de leur qualité.

10.7. Bastien Heynderickx (hachbé) se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'un délai de préavis de deux mois. En cas de refus de la part du client, celui-ci devra, par lettre recommandée avec avis de réception, solliciter la résiliation du présent contrat avant son terme. A défaut de contestation dans les 7 jours ouvrables qui suivent l'envoi de la notification par Bastien Heynderickx (hachbé), les nouveaux tarifs sont réputés acceptés de façon irrévocable et sont appliqués à la facturation qui suit l'expiration du délai précité.

10.8. Toute facture émise par Bastien Heynderickx (hachbé) qui n'est pas contestée dans un délai de 15 jours calendriers est réputée acceptée quant à son montant par le client et ne peut, ultérieurement, faire l'objet de contestation.

Article 11. Responsabilité.

11.1. Bastien Heynderickx (hachbé) assume une obligation de moyen dans l'exécution de ses prestations. Bastien Heynderickx (hachbé) ne répond que de son dol ou de sa faute lourde.

11.2. Bastien Heynderickx (hachbé) ne peut être tenue responsable de toute absence de conformité de ses prestations qui trouverait directement ou indirectement sa cause dans les informations, éléments ou instructions données ou approuvées par le client ou dans des événements de force majeure.

11.3. Les parties conviennent que, les réseaux pouvant avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'internet dans son ensemble. Le client accepte donc de supporter, le cas échéant, des risques d'imperfection ou d'indisponibilité du site. Bastien Heynderickx (hachbé) ne peut être tenue responsable d'une indisponibilité du site lié au serveur distant, à l'hébergeur et au fonctionnement du réseau.

11.4. Le client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du site consécutif à toute utilisation qu'il en ferait et qui serait non conforme aux instructions de fonctionnement qui lui auront été fournies par Bastien Heynderickx (hachbé) ou qui résulterait d'une modification ; il renonce expressément à engager la responsabilité de Bastien Heynderickx (hachbé) à cet égard.

Article 12. Modification, suspension ou résiliation de la commande.

12.1. Toute suspension ou modification de commande par le client en cours d'exécution peut entraîner une révision du prix initialement convenu, sans préjudice de la sanction des droits intellectuels de Bastien Heynderickx (hachbé).

12.2. Le client ne peut résilier unilatéralement une mission en cours d'exécution ou avant le terme convenu qu'en dédommageant totalement Bastien Heynderickx (hachbé), notamment des frais déjà exposés et du manque à gagner de Bastien Heynderickx (hachbé) (au moins équivalent au prix convenu), sans préjudice des dommages-intérêts que celle-ci pourrait réclamer. Le prix convenu initialement et les acomptes versés resteront en outre et en tout état de cause acquis à Bastien Heynderickx (hachbé) qui, dans la mesure où ils n'auraient pas encore été complètement payés, pourra également réclamer le solde restant dû par le client.

12.3. La commande du client peut être retardée, modifiée ou annulée en cas de force majeure, cas fortuit ou cause extérieure

indépendante de la volonté de Bastien Heynderickx (hachbé), tels que (sans que cette liste ne soit exhaustive) catastrophes naturelles, guerre, grève, émeutes ; décès, maladie ou indisponibilité ; panne ou virus informatique. Bastien Heynderickx (hachbé) s'engage cependant à immédiatement avertir le client de l'événement concerné et à lui proposer, le cas échéant et dans la mesure du possible, une alternative équivalente. En aucun cas, Bastien Heynderickx (hachbé) ne peut en être tenue responsable et aucune indemnité ne sera due au client.

Article 13. Inexécution.

Si la responsabilité de Bastien Heynderickx (hachbé) devait être retenue à la suite de l'inexécution ou la mauvaise exécution des prestations qui lui sont confiées, le total des indemnités éventuellement dues au client ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant facturé pour la prestation à l'origine du dommage concerné.

Article 14. Réclamations.

14.1. Toute réclamation concernant les prestations livrées doit être signalée par courrier recommandé dans les sept (7) jours de leur livraison et mentionné par téléphone au 0476743626 (Bastien Heynderickx).

14.2. De même, toute réclamation concernant les factures de Bastien Heynderickx (hachbé) doit être notifiée par courrier recommandé et par téléphone dans les sept (7) jours de leur envoi. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans réserve.

14.3. La contestation relative aux prestations livrées ne présume pas celle de la facture subséquente.

Article 15. Confidentialité.

Chacune des parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à ne pas divulguer, ni communiquer, ni laisser communiquer ou divulguer, ni utiliser directement ou indirectement les informations, données, renseignements, systèmes, logiciels, bases de données, méthodes, applications et savoir-faire confidentiels de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente commande, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins de celle-ci. Cette obligation de confidentialité persiste aussi longtemps que les informations en question conservent leur caractère confidentiel, en ce compris au-delà de la date de fin de la collaboration entre parties. Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

Article 16. Sous-traitance.

Bastien Heynderickx (hachbé) peut traiter avec les tiers de son choix et sous sa responsabilité, personne physique ou morale, pour les besoins des prestations qui lui sont confiées.

Article 17. Représentation.

Toute personne physique s'engageant vis-à-vis de Bastien Heynderickx (hachbé) au nom d'une autre, d'une société ou d'une association, sera personnellement et solidairement tenue avec ce tiers, cette société ou cette association des engagements ainsi souscrits. Bastien Heynderickx (hachbé) est responsable vis-à-vis du client et de lui seul. Les personnes physiques agissant vis-à-vis de Bastien Heynderickx (hachbé) pour le client sont réputées être dûment habilitées à le représenter et à agir en son nom et pour son compte.

Article 18. Nullité. Renonciation.

La nullité ou l'inopposabilité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'emporte pas celle des autres. Les parties s'engagent à remplacer la disposition incriminée par une nouvelle clause conforme aux exigences légales. Le fait pour Bastien Heynderickx (hachbé) de ne pas se prévaloir d'une quelconque disposition des présentes ne peut d'aucune façon être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 19. Litiges. Droit applicable.

Tous les litiges survenant entre parties seront exclusivement de la compétence des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, et le cas échéant de la Justice de Paix du canton d'Auderghem, qui statueront en langue française et appliqueront le droit belge. Bastien Heynderickx (hachbé) est d'avis qu'un litige peut trouver sa solution dans un accord à l'amiable avant tout recours aux autorités juridiques compétentes.